L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 24 AOUT 1876. 30me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN 24 AOUT.

Candidatures démocratiques
1876

POUR PRESIDENT
DES ETATS-UNIS,

SAMUEL J. TILDEN,

DE NEW-YORK.

POUR VICE-PRESIDENT,

THOS. A. HENDRICKS,

DE L'INDIANA.

POUR GOUVERNEUR DE LA LOUISIANE,
GENERAL FRANK T. NICHOLLS,
D'ASSOMPTION.

POUR LIEUTENANT GOUVERNEUR,
HONORABLE L. A. WILTZ,
D'ORLEANS.

POUR AVOCAT-GENERAL,
H. N. OGDEN,
D'ORLEANS.

POUR SECRETAIRE D'ETAT,
W. A. STRONG,
DE WINN.

POUR AUDITEUR,
ALLEN JUMEL,
D'IBERVILLE.

POUR SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
R. M. LUSHER,
D'ORLEANS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 35 de la rue des Magasins—habillements, lingerie, chapeaux, bonneterie.

Une difficulté très passagère.

Nous avions souvent conseillé aux autorités de ville de borner leur budget des recettes, ce qui les obligerait nécessairement à borner leurs dépenses, au grand soulagement des contribuables dont les ressources étaient visiblement épuisées. Les autorités ont eu le courage de suivre le conseil et il en est résulté une diminution sérieuse dans le taux des contributions municipales. Il était grandement temps de prendre cette détermination, car même dans ses limites actuelles, la taxe ne se recouvre qu'avec une extrême difficulté. L'arriéré est considérable et l'on s'aperçoit peu du bon effet que devaient produire les fortes mises en vigueur pour le recouvrement des taxes. Le nombre des délinquants est à peu près toujours le même et le nombre de ceux qui échappent aux poursuites est le même aussi relativement à ceux qui sont pris. Cela fait dire aux gens qui en veulent aux propriétaires, par la seule raison qu'ils ne le sont pas, qu'ils n'y a rien à gagner avec eux et que moins ils payent, moins ils veulent payer. On s'habitue très certainement mieux au bien être qu'à la gêne; mais il faut dire aussi que si les propriétaires ne se plaignaient pas et qu'ils payassent constamment avec dignité, sans résistance et sans protestation, on les ferait payer toujours davantage. N'est-ce pas ce qui est arrivé pendant une dizaine d'années ?

Le calcul a été fait, on a pris ou dix années à la Nouvelle Orléans, plus que cette ville ne vaut, soit pour l'Etat, soit pour la municipalité, et on lui prend encore aujourd'hui des sommes énormes pour un budget extraordinaire, le budget des travaux de drainage dont on verra la fin on ne sait quand, puisque la ville elle-même s'est chargée de l'achèvement de ces travaux ainsi que des sommes dûes à la Compagnie qui a cédé son entreprise. Il y a encore des gens qui demandent aux propriétaires de la ville de les subventionner pendant quatre ans, à l'effet de les mettre en état de soutenir un chemin de fer dont on ne verra pas mieux la fin qu'on ne voit le terme des travaux de drainage.

Les sacrifices imposés aux propriétaires ont été incessants depuis dix ans et rien n'annonce, dans un avenir prochain, une amélioration positive et permanente. En ce moment, les autorités de ville en sont aux expédients pour se procurer une somme qui leur manque afin d'entretenir la propreté des rues sous prétexte de salubrité publique.

Nous ne pouvons nier que la propreté des rues ne soit chose essentielle à la salubrité publique, bien qu'il fut difficile de prouver que la fièvre jaune soit jamais sortie d'un cloaque plus ou moins bourbeux, mais une chose est certaine c'est que la ville ne nous paraît pas plus sale aujourd'hui que l'a l'ordinaire et que, puisqu'il ne s'agit que de rigoles, il serait très facile, au moyen d'une ordonnance, d'obliger les habitants à déblayer les ruisseaux sur la façade de leurs maisons respectives. Il serait tout aussi facile aux habitants de procéder à ce nettoyage que de procéder au nettoyage de leurs cours, ce dont les autorités municipales ne se sont jamais occupées que nous sachions.

Mais il y a une chose encore plus certaine, c'est que si les propriétaires avaient été mieux traités par le fisc municipal pendant les dix dernières années, ils auraient aujourd'hui assez d'argent pour couper en travaux de construction ou de réparation les 600 journaliers oisifs qui demandent de l'ouvrage à l'Hôtel-de-Ville. Ajoutons qu'ils trouveraient dans ces constructions ou réparations des salaires bien supérieurs aux gages que la municipalité peut leur offrir. Il est assurément bon, charitable et humain, il est juste aussi de compter parmi nos obligations celle de secourir ces malheureux décavés, qui n'ont d'autre ressource pour vivre que l'emploi de leurs bras, mais il ne faut pas non plus que la municipalité en souffre d'une manière déraisonnable, car le plus grand nombre de ces journaliers pourraient, s'ils le voulaient, trouver immédiatement du travail dans les campagnes. D'où vient que ces campagnes demandent sans cesse des manœuvres et qu'on ne leur envoie jamais que des commis dont elles n'ont pas besoin ? N'est-ce pas parceque les manœuvres ne veulent pas y aller ? Ceux qui ont des familles ne peuvent que difficilement se transporter d'un lieu dans un autre, mais ceux que rien n'arrête, pourquoi ne veulent ils pas essayer de ce moyen d'existence qui, pour beaucoup de prolétaires malheureux, a été un moyen de fortune ?

Il nous a paru opportun d'émettre ces réflexions au moment où, nous assure-t-on, la municipalité pense à se procurer des ressources par des expédients extraordinaires. La municipalité ne peut plus emprunter et c'est bien heureux, car il est certain qu'elle n'eut pas hésité à le faire dans ces derniers temps si elle en eut eu la faculté, mais elle projette la vente de rayeau des marchés pour une période excédant de beaucoup celle qui correspond à la durée de son terme officiel. Or, ce moyen est illégal, car il enlèverait à l'autorité future les ressources qui lui appartiennent. L'autorité actuelle ne doit donc pas y toucher, surtout quand avec le système de ferme en vigueur on tire bien réellement des marchés tout ce qu'ils peuvent donner, les petits fermiers abolis et remplacés par les gros et la concurrence étant par cela même très favorable à la ville. L'autorité doit, en outre, s'interdire le droit d'accepter des scrips pour le payement des marchés quand tous les contribuables sont obligés de payer en monnaie courante.

—Une Société française vient de se former dans le but de préparer, à Rome, pour 1880, une grande exposition internationale de peinture et de sculpture qui remplacerait la Triennale qui a eu lieu à Milan en 1875 et celle qui aura lieu à Paris en 1878.

MORT D'AUGUSTE NEFFTZER.—Le télégraphe annonce la mort d'un des journalistes parisiens les plus estimés, M. Auguste Nefftzer. Après avoir été longtemps secrétaire de la rédaction à la *Presse*, à l'époque où elle avait été rachetée par Emile de Girardin, M. Nefftzer avait fondé sous l'empire le journal *Le Temps*, comme organe de l'opposition républicaine modérée. Il en est resté jusqu'à sa mort le rédacteur en chef et le directeur politique, et il avait réussi à faire de cette feuille une des mieux rédigées et des plus influentes dans toute la presse française. Le *Temps* défend actuellement les idées du centre gauche républicain. La mort de M. Nefftzer est une perte pour la presse française.

VINS—M. Amédée Couturié, 39 rue Decatur, a reçu par le navire *Leopold et Marie*, une consignation de vins de Bordeaux, sardines, etc. Avis au commerce de détail et aux familles.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

L'Etat de Texas à la rescousse de la Louisiane.

Le noble Etat de Texas, qui offre asile de la Louisiane, vient de donner une nouvelle preuve de sa sympathie pour notre population. Libre et affranchi du joug radical depuis quatre ans, il nous tend la main pour nous aider à sortir à notre tour de l'horrible politique où nous a plongés l'administration des Warmoth et des Kellogg.

Voici les belles résolutions qui ont été adoptées à une Convention Congressionnelle qui s'est réunie dernièrement à Austin :

Résolu, Que cette convention recommande instamment aux démocrates de ce district congressionnel de diriger leurs efforts à préserver un fonds de campagne pour venir en aide à nos frères de la Louisiane. Cet Etat, qui depuis quinze années souffre sous un gouvernement étranger et despotique, peut, s'il obtient des secours et si on lui permet d'avoir une élection impartiale, s'affranchir du radicalisme.

Résolu, que nous recommandons aux organisations démocratiques locales et à tous les bons citoyens de nommer des comités de souscription, dont la mission sera d'obtenir des fonds qui devront être employés comme il a été indiqué plus haut, et que les souscriptions collectées soient envoyées directement au major J. D. Sayers, président du comité exécutif démocratique de l'Etat du Texas, pour être remis par lui au président du comité exécutif démocratique de l'Etat de la Louisiane, afin que celui-ci en fasse l'usage qu'il jugera convenable.

Résolu, que le comité exécutif démocratique de cet Etat soit requis d'envoyer à nos amis de la Louisiane les meilleurs orateurs du Texas, et qu'il soit requis d'employer à cet effet une partie des fonds souscrits pour la campagne électorale.

Sur motion, il a été résolu également que ces résolutions seraient soumises à chaque convention des districts congressionnels du Texas.

Nous n'avons pas besoin de remercier nos voisins de leur généreuse initiative, le peuple de la Louisiane l'apprécie à sa juste valeur.

Rumeur de la démission de Warmoth.

Depuis cinq ou six jours il est question de la démission de H. C. Warmoth comme candidat au Congrès dans le premier district. Cette rumeur n'a pas été confirmée, mais en revanche elle n'a pas été démentie d'une manière officielle ; nous la donnons donc pour ce qu'elle vaut.

Warmoth est un rusé personnage, et sachant d'avance que la défaite est certaine pour lui, avec l'honorable E. L. Gibson comme son adversaire, il est possible et même probable qu'il désire effectivement se retirer.

On dit aussi que Warmoth a l'intention de se faire envoyer à la Législature par les votants radicaux de la paroisse Plaquemines, dans l'espoir de devenir le *speaker* de la Chambre.

Nous n'en croyons rien ; car à notre avis, Warmoth est trop intelligent, à trop d'exactitude politique, pour se berner à ce point de folles illusions.

Nous pensons plutôt, que Warmoth en se retirant de la liste radicale d'Etat, veut essayer de tâtonner, de sonder entre deux eaux, comme il l'a fait en 1872, dans le but de faire de nouvelles dupes s'il trouve un seul homme dans le parti conservateur assez crédule pour ne pas dire davantage, qui puisse l'honorer de sa confiance.

Le squelette mystérieux.

Depuis que l'on a trouvé un squelette dans la fosse d'aisance de la maison sise rue Dryades No 340, on a fait les conjectures les plus extraordinaires.

Les fractures, qui ont été constatées au crâne, semblent indiquer qu'il y a eu crime. Bien des gens qui ont vu le squelette sont d'avis que c'est celui du juge de police McArthur, qui a disparu mystérieusement dans les derniers jours de décembre 1874.

Cela est possible, car le juge McArthur était vu souvent rue Dryades et on sait qu'il avait pour maîtresse une femme de couleur appartenant à la secte des voudous.

Les détectives ne trouveront jamais une plus belle occasion de se distinguer.

Corps retrouvé.

Hier matin, vers onze heures et demie, on a trouvé flottant dans le Vieux Bassin entre les rues St-Claude et Trémé, le corps d'un homme qui a été reconnu comme étant celui de A. Logel, natif d'Allemagne et âgé de quarante ans, qui demeurait rue Hôpital, entre Galvez et Miro.

Petite rue ra. icale

Afin de laisser croire aux crédules que les radicaux sont nombreux à la Nouvelle Orléans, les clubs républicains de tous les districts de la ville assistent au mass meeting de chaque district.

C'est une finesse comme de tirer blanc qui qui ne trompe personne, et les hommes de couleur qui commencent à ouvrir les yeux ne se laisseront pas éblouir par ces processions aux flambeaux, qui sont bien mesquines d'ailleurs quand on les compare à celles des démocrates.

Nous n'en rappelons avoir vu au théâtre vingt figurants représenter une armée. Le procédé est très simple : les mêmes individus passent et repassent sur la scène, et l'on jurerait assister à un défilé interminable.

Faites vous enregistrer.

L'enregistrement, en vertu d'un ordre du comité de paroisse, a commencé dans le cinquième ward depuis avant-hier. Le bureau restera ouvert aujourd'hui. Le huit heures du matin à huit heures du soir, à l'encoignure des rues Ste-Anne et Chartres. A partir de demain il sera transporté au No 133 rue des Remparts.

Comme on s'est plaint que dans le cinquième ward notamment, des fraudes considérables auraient été commises aux deux dernières élections primaires, il est urgent que tous les bons citoyens du ward se hâtent de voter, s'il le faut, et s'enregistrent en grand nombre que les fraudes deviendront inutiles et que les partisans de la réforme triompheront nonobstant à la prochaine élection pour les délégués à la convention de paroisse.

L'Abeille a fait son devoir en conseillant aux bons citoyens qui ont des intérêts à sauvegarder à participer aux assemblées primaires ; c'est à ceux ci maintenant à faire preuve de bon vouloir et de patriotisme.

La politique de l'abstention et du découragement est la pire de toutes, car c'est s'avouer vaincu sans avoir le courage de combattre.

Ce que nous disons du cinquième ward en particulier, parce que notre attention y a été appelée spécialement, s'adresse à tous les wards de la ville.

Nouveau membre du Bureau de Santé.

C. C. Antoine, remplaçant les fonctions de gouverneur, a nommé avant-hier le docteur Gustave Devron, membre du Bureau de Santé, en remplacement du docteur Smythe.

Nous ne savons pas si Mr. Smythe était démissionnaire ou non.

Superviseur d'enregistrement.

C. C. Antoine a fait hier matin les nominations suivantes :

Calcasieu—Thad. Mayo, supervisor; J. G. Gray, F. E. Henkel, commis.

Cameron—Capt. James Welch, supervisor.

St-Landry — J. J. Thomson, supervisor; L. S. King et W. W. Dason, commis.

Enquête du coroner sur le meurtre de George Washington.

Le coroner Chaffraut a terminé hier son enquête relativement au meurtre de George Washington, un homme de couleur qui a été tué samedi dernier, le 19 de ce mois par Bob Hall, un autre nègre.

Les témoignages de Perry Hamilton et d'un autre George Washington, prouvent d'une manière évidente que le crime a été commis sans provocation.

La querelle est venue au sujet d'un cercueil pour enfermer les balles de coton ainsi que nous l'avons déjà raconté.

Le coroner fera l'autopsie aujourd'hui.

Le comité de paroisse.

Le comité de paroisse a eu une séance spéciale pour prendre en considération la même circulaire qui a eu lieu lundi pour à nous occuper de l'enrôlement des électeurs, et qui montrent les hommes de couleur à l'abri de toute intimidation et de toutes violences de la part de leurs blancs.

L'adresse a été adoptée à un sous-comité avec pouvoir d'agir.

La conférence des clubs indépendants.

Les comités de conférence de différents clubs démocratiques et conservateurs qui désirent s'entendre pour assurer la nomination d'hommes intègres et compétents aux fonctions de l'administration, de juges de district et de membres du conseil municipal, se sont réunis hier soir ; mais l'assemblée n'étant pas au complet, par suite d'un malentendu, la séance a été renvoyée à ce soir.

Le marché particulier.

Le juge Lynch de la Cour Supérieure de District, a refusé hier matin de concentir à ce que le procès contre certains propriétaires de marchés particuliers fût transféré à la Cour de District des Etats-Unis, et a continué, pour mépris de Cour, à dix jours de prison, messieurs B. Barthe, J. Monsseaux et Adam Wagner.

Mr. Joseph Hagy, ayant juré qu'il n'ouvrirait pas son marché jusqu'à ce que le procès en litige ait été définitivement réglé, a été excepté.

TEMPERATURE.—28 Août 1876.
Thermomètre de C. DURAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 du matin.....	78	25
Midi.....	90	33
3 P. M.....	91	33
6 P. M.....	86	30

Une [illegible]

—Le ministre de la guerre a adressé la circulaire suivante aux généraux commandant les corps d'armée :

Mon cher général :

Conformément aux prescriptions de ma circulaire du 6 mai dernier, tous les officiers de réserve d'infanterie ou de cavalerie ayant répondu à mon appel seront appelés à prendre part aux grandes manœuvres d'automne devant être convoquées pour la durée des manœuvres.

Cette convocation aura lieu par vos soins pour tous les officiers de réserve d'infanterie et de cavalerie de votre corps d'armée, sans exception. Ces officiers devront avoir rejoint leurs corps respectifs la veille du jour de l'arrivée des hommes de la réserve.

Vous ne ferez marcher avec les troupes que les officiers de réserve attachés aux fractions appelées à participer aux grandes manœuvres, en prenant toutefois les dispositions nécessaires pour que l'instruction des autres officiers soit assurée dans les portions de troupes qui ne marcheront pas, et ayez spécialement les restreindre pendant la période des manœuvres et jusqu'au jour du départ des réservistes.

Vous trouverez dans les instructions spéciales ci-jointes ce qui concerne les officiers de réserve appartenant à l'artillerie et au génie.

Vous apprécierez dans quelle mesure il y aura à s'occuper des demandes émanant d'officiers de l'armée territoriale qui pourraient témoigner le désir d'être admis à faire un stage volontaire pendant la période des manœuvres, dans les conditions spéciales par ma circulaire du 10 mai dernier.

Vous voudrez bien ne pas perdre de vue qu'il importe d'éviter un trop grand encombrement d'officiers, ce qui pourrait nuire à la bonne direction des opérations.

Recevez, etc.,

Le ministre de la guerre,
Général E. DE CISSEY.

LA CANDIDATURE DE M. DUFAURE AU SENAT.—Le *Rappel* dit franchement son opinion sur cette candidature :

Quand on n'a pas ce que l'on aime, il faut aimer ce que l'on a. Voilà un refrain qui est plus facile à chanter qu'à pratiquer. Par exemple, nous allions avoir, comme député à perpétuité, M. Dufaure. Nos mesanitiennes effectivement en disaient que M. Dufaure était ce que nous disions ; nous ne mentirions pas avec une effronterie méritoire si nous disions que, parce que nous allions l'avoir, nous allions nous mettre ardemment à l'aimer.

Ces lignes sont signées Vacquerie. Ne les croirait-on pas écrites par Rochefort ?

—Les lettres de lord John Russell continuent à jeter un vernis de gaieté sur les affaires de France. Voici la dernière épître de ce lauréat gentilhomme :

Pembroke-Lodge, Richmond-Park, 14 août.

Mon cher lord Granville,

J'ai lu avec intérêt les débats du parlement sur les affaires d'Orient, et spécialement le discours de M. Gladstone et le vôtre.

Mais, j'avoue que je ne puis trouver aucun fait nouveau à ces nouveaux d'étonnement. Cela ressemble trop au vieux jeu de "Joe Miller."—Que faites vous, Tom ?—Rien, monsieur.—Et voilà Jack, qu'est-ce que vous faites ?—J'aide Tom, monsieur." Il me semble qu'ayant notre flotte à Besika et notre ambassadeur à Constantinople, nous devrions insister pour la cessation immédiate des atrocités que l'on commet en Bulgarie et dans d'autres parties de l'empire ottoman.

Il suffirait pour y arriver de débarquer un millier d'hommes de notre flotte ; et s'ils échouaient, on leur donnerait des renforts. Enfin, si nous ne pouvions empêcher les Turcs d'être cruels et barbares, nous devrions nous allier avec la Russie et combiner les moyens d'empêcher que la paix n'ait aucune confiance dans l'efficacité des médecins administrés par les docteurs du pays. L'Opinion sévit également dans le Panchgotny.

—On mande de Nantes, le 5 août :

"La raffinerie Maudoux, une des plus grandes de Nantes, a été complétement détruite cette nuit par un incendie. Le feu a pris dans les combles vers deux heures et demie du matin. Les pompiers ont été promptement sur les lieux, mais ils ont été privés de leurs moyens d'action par le manque d'eau. On compte un mort et plusieurs blessés.

"Le feu fut heureusement conjuré dans les dépendances de la raffinerie, mais il est complétement éteint dans cet étage.

"Les pertes sont évaluées à 5 millions et demi, couverts par des assurances à la Compagnie générale, pour 4 millions 800,000 fr. environ. La Paix, qui avait assuré 400,000 fr.

"L'autre aussi assuré 3 millions.

"La cause de l'incendie est inconnue."

(Correspondance Havas.)

—On écrit de Nantes, 6 août :

"L'incendie qui a détruit la raffinerie Maudoux a été causé par la rupture d'un tuyau de vapeur dans deux chaudières à la fois.

"MM. Maudoux et Cie, ont payé huit jours d'exposition à tous employés et à leurs ouvriers."

REVUE ANNUELLE
DU
Marché Commercial et Financier
DE LA
Nouvelle-Orléans.

Notre édition de première septembre contiendra, comme de coutume, une revue analytique des affaires commerciales et financières de la place de la Nouvelle-Orléans. Cette revue sera accompagnée des statistiques les plus importantes. Nous nous attacherons à ce travail dont tous les renseignements seront puisés aux sources officielles, à en rendre la lecture aussi attrayante que possible, à éviter les longueurs et les superfétations qui nuisent à la clarté d'un exposé destiné à présenter un aperçu d'ensemble des opérations de l'année et des fluctuations des cotes.

Dans le même but nous reproduirons sous le titre de JOURNAL DE CAMPAGNE, dans les documents purement servir à la propagande électorale, tels que programmes, biographies des candidats, etc.

Nous prions les patrons de l'ABEILLE qui désirent insérer des annonces dans le numéro du 1er septembre qui sera tiré à un grand nombre d'exemplaires, de nous les adresser le plus tôt possible.

Les personnes qui voudront un certain nombre d'exemplaires de ce numéro sont également priées de nous adresser leurs commandes à l'avance.

—Les radicaux de Marseille se proposant de fêter l'anniversaire du 4 septembre par un grand banquet. Les députés et les députés de l'opposition, MM. Victor Hugo, Lockroy, Louis Blanc, Victor de Montfort, etc., seront invités à cette manifestation.

—La direction de l'Exposition universelle est organisée.

Le maréchal a signé hier la décret qui nomme M. Krantz, sénateur, commissaire général de l'Exposition universelle de 1878.

D'ici à deux ou trois jours, un arrêté du ministre, inséré à l'*Officiel* en vertu de la loi de juillet 1876, déterminera les membres de la commission consultative.

—Après beaucoup insisté pour que l'Exposition fût ajournée à 1879, l'Autriche-Hongrie ne paraît plus le projet aux Chambres françaises et a fait savoir qu'elle ferait les plus grands efforts pour tenir dignement son rang.

—On nous assure que, sur la demande du gouvernement hollandais, une compagnie française s'est offert d'entreprendre un travail gigantesque : il s'agirait de dessécher une partie du Zuiderzée.

Ce projet a été renvoyé à une commission de la seconde Chambre ; mais, jusqu'à présent, rien encore n'a été décidé.

—On lit dans la *Patrie* :

Un incident regrettable et vraiment scandaleux s'est produit pendant la distribution des prix du collége d'Arcueil.

M. Tardieu, député, qui présidait la cérémonie, a poussé l'inconvenance dans son discours jusqu'à exciter les jeunes gens à l'impiété. Voici les passages de ce discours :

"De toutes parts, a-t-il dit, on veut posséder l'entière sécurité de conscience. Jeunes gens, il faut vous armer. Il faut résister à ceux qui, sous prétexte de religion que nul ne menace, sont prêts à nous asservir. Armez-vous pour défendre l'empire qu'il nous reste : réaliser leurs vastes fantaisies en livrant la France moderne aux chimères séculaires de la raison et de la liberté."

A ces paroles, M. le recteur d'Académie, ému, s'est levé et a protesté contre de semblables doctrines, qui ne trouvaient sur l'estrade d'honneur, cet qu'il était bien plus que partout ailleurs à sa place.

Nous nous félicitons d'apprendre que le principal du collége, le recteur de l'Académie, en quelqu'un des fonctionnaires de l'instruction publique, présente à la cérémonie, n'ait pas protesté contre ce scandale public.

VOUS DE FAIT ENNEMI UN LIEUTENANT.—CONDAMNATION.—MONT.—Dans la soirée du 28 mai dernier, un militaire, se promenant avec un camarade dans les rues de Versailles, avait frappé un lieutenant de gendarmerie qui s'était élancé à sa poursuite.

Le nom de l'agresseur était inconnu, et l'on pouvait craindre tout d'abord que le coupable n'échappât à la justice. Mais l'instruction, conduite avec une grande habileté, révéla différents indices concernant contre un sergent du 1er régiment du génie. Ce militaire, un sous-officier, se croyait à peine rentré dans l'obscurité, il comparaissait hier devant le conseil d'accusé, interrogé sur son identité, a déclaré se nommer Eugène Garnier, âgé de vingt et un ans, sergent au premier régiment du génie, en congé de faction, et ne savoir rien de ce qui s'était passé. Il était ivre.

La déposition du lieutenant a confirmé les faits.

Me Champetier de Ribes a présenté la défense.

Le conseil, à l'unanimité, a condamné Garnier à la peine de mort.

—On lit dans le *Journal de Bernay* du 2 août :

"Un crime, qui dénote chez son auteur de férocité instinctive, a été commis avant-hier, vers cinq heures du soir, à Saint-Aubin-de-Scellon.

"Un enfant de trois ans et demi, nommé Sadoul, domestique chez la veuve Preville, a frappé de mort cette dernière avec un clou. Duval, fermier à Saint-Aubin, propriétaire à Saint-Sulpice : ses blessures que ce vieillard a reçues sont tellement graves, que l'on a perdu espoir de le sauver.

"Mais en présence de ce victime, le précoce scélérat a fait des aveux avec un cynisme révoltant, disant qu'il avait tué ainsi pour se venger d'un coup de pied que Duval lui avait donné.

"Sénécal a été écroué à la maison d'arrêt de Bernay."

ACTEURS ANCIENS ET MODERNES.—Transportons-nous un peu hors de la politique.

Nous trouvons dans l'*Economiste français* une statistique fort intéressante et un curieux détails sur le traitement des acteurs les plus célèbres et celui des artistes d'aujourd'hui :

Dans l'antiquité, le comédien Roscius, à Athènes, gagnait en cachet annuel la somme (2,700 fr.) à Rome, le fameux Pylade recevait du trésor public 200,000 livres par an, et Dyonisos, 50,000 écus. L'acteur Clodius laissait à sa mort 2 millions de économies (près de 5 millions de francs).

Les comédiens français d'aujourd'hui ne font pas si vite fortune. Voici quelles furent, année par année, d'après M. le registre de Lagrange, les recettes de la Comédie française. De 1 novembre 1658 à Pâques 1659, en part dans les recettes monte à 1,540 livres ; en 1659-1660, à 1,600 livres ; en 1660-1661, à 1,700 livres. En 1661, il demande deux parts au lieu d'une. On lui accorde " pour lui et sa femme s'il se marie."

Marié le 20 février 1662, il eut ainsi double part jusqu'à sa mort, c'est-à-dire 3,400 livres en 1662-1663, 3,600 livres en 1663-1664, 3,400 livres en 1665-1666, 3,600 livres en 1666-1667, 3,217 livres en 1667-1668, 3,600 livres en 1668-1669, 3,600 livres en 1669-1670, 3,600 livres en 1670-1671, 3,600 livres en 1671-1672, en 3,171 livres en 1672-1673, 3,600 livres en 1673-1674, 3,600 livres en 1674-1675, 3,600 livres en 1675-1676, 17 février 1673, avait encaissé 51,600 livres 14 sous, somme relativement peu élevée pour l'époque.

Mais ce sont là des dividendes plus que de véritables salaires. Molière, le génial de Malière, sans un sou vaillant, sans intelligente laborieuse, la grosse somme de 12,000 fr. à ses quatre enfants. Au décès suivant, Armande, la jeune veuve, ne recevait de la Comédie française que 1,000 livres, et si bien on y ajoute une pension de Versailles de 3 avril 1725.

On sait que Lekain gagnait quand même plus fort, en moyenne, 30,000 fr. par an, qu'après sa mort Mlle Raucourt en gagna 40,000, Mlle Mars 60,000 fr. par an, en 1825, plus célèbre encore, Rachel atteignit 87,000 fr. En 1855, Ristori, Rachel, Mlle Mars, Mlle Raucourt, Lekain, Molière, Roscius, Pylade, Clodius, tous ont été dépassés par la première tragédienne française, Mme Judith, qui a gagné 100,000 fr. en 1875, plus trois mois de congé, pendant lesquels elle a joué en province et à l'étranger.

Le comédien est aujourd'hui encore plus favorisé que le tragédien. Coquelin aîné a gagné 60,000 fr. en 1875, Got 50,000 fr., Delaunay 40,000 fr., Mme Jouassain 30,000 fr., Mme Favart 25,000 fr., Mme Broisat 20,000 fr., Mme Reichemberg 15,000 fr., Mme Samary 12,000 fr., Mme Lloyd 10,000 fr., Mme Reichemberg 8,000 fr., Mme Lloyd 6,000 fr., Mme Reichemberg 4,000 fr., Mme Lloyd 2,000 fr., Mme Reichemberg 1,000 fr., Mme Lloyd 500 fr., Mme Reichemberg 250 fr., Mme Lloyd 125 fr., Mme Reichemberg 62 fr. 50 c., Mme Lloyd 31 fr. 25 c., Mme Reichemberg 15 fr. 62 c., Mme Lloyd 7 fr. 81 c., Mme Reichemberg 3 fr. 90 c., Mme Lloyd 1 fr. 95 c., Mme Reichemberg 97 c., Mme Lloyd 48 c., Mme Reichemberg 24 c., Mme Lloyd 12 c., Mme Reichemberg 6 c., Mme Lloyd 3 c., Mme Reichemberg 1 c., Mme Lloyd 0 c.

INSTITUTIONS.

Odéon Académy,
G. T. LORD.

Collège Commercial St-Charles,

Collège Commercial et d'Agriculture,
Rév. M. LUSHER, Principal.

Ecole de la Visitation.

COLLEGE ST-VINCENT.

CHEMISERIE PARISIENNE

MAISON FRANÇAISE

INSTITUTION ST-LOUIS

Manufacture de Cigares.

J. F. HARRINGTON,

Avis.

B. F. BEJ
Vin rouge en barriques,
CLARAC.

Demande de chevaux.

En débarquement
LEOPOLD ET MARIE,

ELIXIR DUCROS.

On demande

PHARMACIE FRANÇAISE,
A. CARROUCHE,

Fabrique Végétal Indien,
Dr Chas. DELERY.

Marchand de

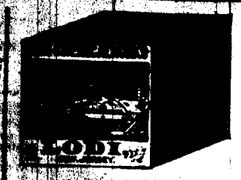

LES
Meilleurs Fourneaux en usage
Toujours à temps à
Leurs plaintes patentées
en
DESTRUCTEUR DE
VERS A COTON,
du TEXAS.
Prévient certain contre les
chenilles.
UNE LIVRE
Suffit pour un acre.
Demandez la brochure.
Un ouvrage illustré sur cet article envoyé gratis.
Agent-Général en
LOUISIANE.
Ramassin et Bugnin,
Marchand de

$35,000
De Diamants, Montres, Bijoux et Chaines
en or,
AUX PRIX COUTANTS, AU COMPTANT SEULEMENT.
Durant trente jours à dater du 27 Juillet.
Ceci, positivement, une VENTE faite AUX PRIX COUTANTS dans le but de réaliser le cash.
Dans quelques cas, les articles seront offerts AU-DESSOUS DES PRIX COUTANTS. Les acheteurs sont invités à venir les examiner. Chaque article est garanti.
A. M. HILL, Bijoutier,
An No. 86 de la rue St. Charles, coin Commercial Place,
NOUVELLE-ORLEANS.

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE
Importateur de Médicaments Patentés Français.
P. E. SARRAZIN,
270 rue Vieille-Levée, entre Ursulines et Hôpital)
J. MANDIN & CIE.,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
67 rue Decatur Nouvelle-Orléans,
GRAND VIN DE CHAMPAGNE
EUGÈNE CLICQUOT
FINE WINES, COGNAC. OLIVE OIL
A vendre par
H. J. RIVET
BERGIER & DE SIET, Sole Agents et Importers
A. W. MOFFETT & CO.,
Marchand de bois servant à la construction de navires, bateaux à vapeur, chemins de maisons.
LOUISIANA EQUITABLE
LIFE
Insurance Company,
Usis Carondelet et Gravier.
Succursale de
MEDICAMENTS FRANCAIS,
Importations de
Docteur Amer Peychaud,
LES FONDS DE L'ETAT
de la
LOUISIANE,
1873 & 1874.
AUGUSTE'S
Commercial Restaurant,
Les salons de la compagnie sont
Spécialement remodelés.
BOIS CHARPENTE
Prix Modérés.
Bureau de Compagnie et Magasin
Nouvelle-Orléans, Louisiane.
A. PEYROUX
NOTAIRE PUBLIC
Temps de Louisiane de l'Est et de la Louisiane
Tabac à fumer et à priser,
MM. Grognard & Schaller,
Compagnie Lafayette Cotton,
No. 124 de la rue de la Commune,
LAURENT LAGASSAGNE,
Marchand - Commissionnaire en
CHARBON, LALOUBIERE et FONTE.
LHOTE & CO.,
CHANTIER de BOIS de VIEUX SABRES et FABRIQUE de
CHASSIS, JALOUSIES et PORTES.